



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
17 septembre 2024  
Français  
Original : anglais

### Conférence des Parties Comité de la science et de la technologie

#### Seizième session

Riyad (Arabie saoudite), 3-12 décembre 2024

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions découlant du programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice triennal 2022-2024

**Données sur les systèmes propices à une utilisation durable des terres  
et sur leur contribution potentielle à la lutte contre la désertification,  
la dégradation des terres et la sécheresse**

### **Recommandations pratiques issues des données sur les systèmes propices à une utilisation durable des terres et sur leur contribution potentielle à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, au titre de l'objectif 1 du programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice triennal 2022-2024**

#### Rapport du Secrétaire exécutif

##### *Résumé*

Dans sa décision 18/COP.15, la Conférence des Parties (COP) a demandé à l'Interface science-politique de fournir, au titre de l'objectif 1 de son programme de travail pour la période 2022-2024, des données scientifiques sur les systèmes propices à une utilisation durable des terres et sur leur contribution potentielle à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, ainsi qu'à la réalisation de multiples objectifs et cibles des Nations Unies, compte tenu des conditions environnementales, économiques et socioculturelles.

Pour donner suite à cette demande, l'Interface science-politique a réalisé une évaluation scientifique et élaboré un rapport technique dans lequel elle présente des données scientifiques et des orientations pratiques sur la façon dont de tels systèmes peuvent être mis au point. Les orientations fournies sont applicables au contexte local et visent à aider les utilisateurs à surmonter les obstacles qu'ils pourraient rencontrer et à étudier les possibilités de synergie avec d'autres objectifs de développement durable. Le développement de systèmes propices à une utilisation durable des terres nécessite l'adoption d'une approche socioécologique et systémique et d'un modèle de gouvernance inclusif et participatif favorisant une utilisation équitable, résiliente et durable des terres aux échelles locale, infrarégionale et nationale.



Le présent document rend compte des activités menées par l'Interface science-politique au titre de l'objectif 1 de son programme de travail ainsi que des principales conclusions du rapport technique. Le Comité de la science et de la technologie souhaitera peut-être examiner ces conclusions aux fins d'élaborer, s'il y a lieu, des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte .....	1–4	4
II. Base factuelle et justification .....	5–44	4
A. Définition.....	11–17	5
B. Principaux objectifs et composants.....	18–22	6
C. Mise en œuvre.....	23–25	7
D. Évolution .....	26–29	9
E. Parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres et atteindre les ODD .....	30–35	10
F. Facteurs propices à la mise en œuvre de l’approche et obstacles à lever.....	36–44	11
III. Conclusions et recommandations .....	45–51	13
A. Conclusion n° 1 concernant les systèmes propices à une utilisation durable des terres et la réalisation de la NDT .....	46	13
B. Conclusion n° 2 concernant les systèmes propices à une utilisation durable des terres et le maintien de la NDT .....	47	13
C. Conclusion n° 3 concernant les systèmes propices à une utilisation durable des terres et l’accélération de la réalisation des ODD.....	48	13
D. Conclusion n° 4 concernant l’adaptation des systèmes propices à une utilisation durable des terres à chaque paysage ou région.....	49	13
E. Conclusion n° 5 concernant les conditions favorables à l’établissement de systèmes propices à une utilisation durable des terres .....	50–51	14
Annexe		
Objectives and elements of sustainable land use systems .....		15

## I. Contexte

1. Dans sa décision 18/COP.15, la Conférence des Parties (COP) à la Convention sur la lutte contre la désertification a adopté le programme de travail de l'Interface science-politique (Interface) pour l'exercice triennal 2022-2024. Au titre de l'objectif 1 de ce programme de travail, l'Interface a été chargée de fournir des données scientifiques sur les systèmes propices à une utilisation durable des terres et sur leur contribution potentielle à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, ainsi qu'à la réalisation de multiples objectifs et cibles des Nations Unies, compte tenu des conditions environnementales, économiques et socioculturelles.
2. Pour donner suite à cette demande et conformément à son mandat, qui est défini dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.12, l'Interface a procédé à une évaluation thématique en collaboration avec des experts<sup>1</sup> chargés de réaliser ces travaux sous sa supervision. Sur la base de cette évaluation, elle a établi un rapport technique intitulé « Sustainable Land Use Systems – the path forward to collectively achieve Land Degradation Neutrality » (Systèmes propices à une utilisation durable des terres : la voie à suivre pour parvenir collectivement à la neutralité en matière de dégradation des terres).
3. Le rapport technique a été élaboré conformément aux règles et procédures établies par la COP, selon lesquelles tout résultat scientifique produit sous la supervision de l'Interface doit faire l'objet d'un processus d'examen international et indépendant<sup>2</sup>.
4. La version finale du rapport technique et une note d'orientation scientifique et politique connexe étaient sous presse au moment de la rédaction du présent document et seront publiées en ligne en décembre 2024. Les principaux résultats et conclusions scientifiques de ce rapport technique sont résumés dans le présent document.

## II. Base factuelle et justification

5. Ressources absolument vitales, les terres sont au croisement entre nature, humanité, économie et systèmes de connaissances. Elles présentent une grande diversité d'attributs physiques et biologiques, notamment sur les plans du climat, des biomes, des sols et de la topographie. Elles entretiennent des liens intrinsèques mais complexes avec les fonctions écosystémiques, la préservation de la diversité biologique, la sécurité alimentaire et hydrique, la consolidation de la paix et le bien-être de l'humanité.
6. Or nombre des régions du monde, en particulier les zones arides, sont concernées par la dégradation des terres, un phénomène source d'insécurité alimentaire et hydrique et à l'origine de migrations et de conflits sociaux, entre autres. Cette dégradation est aggravée par de complexes interactions entre des facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Les mesures de lutte contre ce fléau ne pourront donc être fructueuses que si les terres sont entendues comme un système socioécologique et si les stratégies et interventions sont conçues à l'échelle du paysage.
7. Compte tenu de cette position singulière, à savoir que les terres sont au croisement du bien-être des populations et de la santé des écosystèmes, leur gestion selon une approche systémique présente de nombreux avantages sur les plans environnemental, social et

---

<sup>1</sup> Avec l'aide du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, l'Interface a élaboré des notes conceptuelles, un mandat et des critères d'évaluation concernant la désignation de ces experts. À la suite d'un appel d'offres public, deux experts ont été chargés d'élaborer ces rapports d'information thématiques sous la direction de l'Interface.

<sup>2</sup> Les versions préliminaires du rapport technique ont été initialement revues et perfectionnées par un groupe de travail spécial relevant de l'Interface. Il a été tenu compte des observations de ce groupe, et la version suivante du rapport a fait l'objet d'un examen scientifique indépendant auquel ont pris part des experts du domaine issus de chaque région et choisis par les coprésidents de l'Interface (483 observations reçues). Ces observations ont été prises en compte dans l'élaboration de la version finale du rapport, qui a ensuite été soumise aux Parties pour qu'elles puissent formuler des observations. Les rédacteurs principaux ont veillé à ce que toutes les observations communiquées dans le cadre de l'examen collégial reçoivent l'attention voulue.

économique. Par le développement de systèmes propices à leur utilisation durable, les terres peuvent devenir le point de départ de la mise au point de solutions durables et porteuses de transformations permettant de faire reculer la dégradation des terres, d'atténuer les effets des changements climatiques, de soutenir l'adaptation à ceux-ci, de mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité et de consolider la paix.

8. Dans son rapport technique relatif à l'objectif 1, l'Interface présente des données scientifiques sur les systèmes propices à une utilisation durable des terres et sur leur contribution potentielle à la lutte contre la dégradation des terres, ainsi qu'à la réalisation de multiples objectifs et cibles des Nations Unies, compte tenu des conditions environnementales, économiques et socioculturelles. Elle y donne des orientations aux pays concernant la manière dont ces systèmes peuvent les aider à atteindre leurs cibles relatives à la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et partant, à accélérer la réalisation d'autres objectifs de développement durable (ODD).

9. Le rapport comporte des orientations pratiques sur la conception de systèmes propices à une utilisation durable des terres, applicables au contexte local et destinées à aider les utilisateurs à surmonter les obstacles qu'ils pourraient rencontrer et à étudier les possibilités de synergie avec d'autres ODD. Il s'achève par des recommandations à l'intention des décideurs concernant les mesures à prendre pour soutenir le développement et l'établissement de tels systèmes.

10. Le rapport technique repose sur un examen et une évaluation approfondis de la documentation, sur l'analyse d'études de cas, sur une enquête réalisée auprès de parties prenantes, sur des entretiens menés auprès des principaux répondants et une analyse des rapports nationaux soumis au secrétariat de la Convention.

## A. Définition

11. On entend par « système propice à une utilisation durable des terres » un ensemble dynamique d'utilisations intégrées des terres au sein d'un paysage, sorte de mosaïque dans laquelle s'équilibrent les nombreuses pressions, parfois contradictoires, qui s'exercent sur les terres, et orientée vers la durabilité environnementale, la justice sociale et la viabilité économique, en particulier en faveur de ceux qui vivent sur le site en question ou en tirent leurs moyens de subsistance. Le développement d'un tel système nécessite l'adoption d'une approche socioécologique et systémique et d'un modèle de gouvernance inclusif et participatif favorisant une utilisation équitable, résiliente et durable des terres aux échelles locale, infrarégionale et nationale.

12. Les systèmes dont il est question ont trois objectifs simultanés, à savoir la durabilité environnementale, la viabilité économique et la justice sociale, qui, toutes ensemble, favorisent la résilience socioécologique ainsi que les changements porteurs de transformations et, en définitive, contribuent à la réalisation des ODD.

13. L'approche de l'utilisation durable des terres repose sur les principes courants que sont la gestion durable des terres (GDT)<sup>3</sup>, la gestion intégrée des paysages<sup>4</sup> et la planification

<sup>3</sup> La gestion durable des terres est définie comme l'utilisation des ressources en terres, y compris les sols, l'eau, les animaux et les végétaux, en vue de produire des biens destinés à faire face à l'évolution des besoins humains, tout en assurant le potentiel productif à long terme de ces ressources et le maintien de leurs fonctions environnementales.

<sup>4</sup> La gestion intégrée des paysages fait référence à une collaboration à long terme entre différents groupes de parties prenantes tendant à la réalisation des multiples objectifs associés aux paysages. Elle est caractérisée par cinq éléments clefs – qui facilitent, chacun, les processus de développement participatifs, à savoir : i) des objectifs de gestion partagés ou convenus dont les avantages pour le paysage sont nombreux et variés ; ii) des travaux de terrain conçus pour contribuer à la réalisation d'objectifs multiples ; iii) une gestion des interactions écologiques, sociales et économiques axée sur la création de synergies positives et la recherche de compromis acceptables ; iv) une planification, une gestion et un suivi collaboratifs auxquels prennent part les acteurs locaux ; et v) une reconfiguration des marchés et des politiques publiques tendant à la réalisation d'objectifs variés en matière de paysages.

intégrée de l'utilisation des terres<sup>5</sup>. Elle constitue un cadre mettant l'accent sur la composante sociale et renforçant la prise en compte des systèmes socioécologiques. Elle vise à donner aux populations les moyens d'assurer une planification et une gestion souples des terres dans le cadre de leur participation, sans exclusive, à des partenariats multipartites.

14. L'approche susmentionnée intègre les ressources foncières, les utilisations des terres et les participants, de sorte qu'ils contribuent collectivement davantage à la durabilité que ne le feraient des interventions et stratégies isolées.

15. L'approche de l'utilisation durable des terres ajoute à la valeur des approches existantes, car : i) elle va plus loin que les travaux menés au niveau local et s'applique à l'ensemble des sites, des utilisations des terres et des cadres directifs ; ii) elle peut s'adapter à différentes échelles ; et iii) elle repose sur une multiplicité de parties prenantes.

16. L'approche de l'utilisation durable des terres aide les Parties à parvenir à la NDT et à la maintenir de trois manières. Premièrement, elle permet de garantir qu'en tout lieu, les effets des décisions relatives à l'utilisation et à la gestion des terres sur d'autres parties du paysage sont pris en compte et elle favorise l'analyse de ces effets à plusieurs échelles. Deuxièmement, elle impose la prise en compte de la résilience lors de l'évaluation des solutions de substitution, ce qui garantit le développement de systèmes résilients d'utilisation des terres. Troisièmement, elle s'appuie sur la gouvernance participative, l'objectif étant d'emporter l'adhésion de l'ensemble de la population et des acteurs concernés à tous les niveaux de l'État, ce qui contribue à la durabilité à long terme des stratégies et des interventions.

17. L'approche de l'utilisation durable des terres aide les Parties dans la réalisation de nombreux ODD, puisqu'elle s'inscrit dans une perspective systémique, grâce à laquelle les terres sont prises en compte sous toutes leurs facettes, que ce soit du point de vue de la santé des écosystèmes ou du bien-être humain, dans la planification de leur utilisation et dans leur gestion.

## B. Principaux objectifs et composantes

18. Dans son rapport technique, l'Interface présente les principaux objectifs des systèmes propices à une utilisation durable des terres, à savoir la durabilité environnementale, la viabilité économique et la justice sociale, dont on trouvera une illustration à l'annexe du présent document. La durabilité environnementale est le résultat de mesures destinées à maintenir les fonctions écosystémiques et à les améliorer, à préserver la biodiversité et à faciliter la fourniture de services par l'écosystème. La viabilité économique est une caractéristique qui découle notamment de l'amélioration de la productivité et de la création de marchés. La justice sociale est le fruit des diverses imbrications entre gouvernance efficace, mesures de renforcement des capacités, coapprentissage et mise en commun des connaissances.

19. S'agissant de la durabilité environnementale, l'approche de l'utilisation durable des terres est axée sur la gestion, à l'échelle du paysage, des mécanismes et fonctions de l'écosystème visant à ce que celui-ci fournisse, à long terme, des ensembles intégrés de biens et de services, sur la GDT et l'agriculture à faible incidence, ainsi que sur la préservation du sentiment d'appartenance et la protection des sites naturels sacrés.

20. L'approche de l'utilisation durable des terres renforce la viabilité économique, étant donné qu'elle permet de consolider les chaînes de valeur locales et multiéchelles et qu'elle repose sur une conception du système foncier selon laquelle les acteurs s'inscrivent dans un contexte particulier d'utilisation des terres, caractérisé par des réglementations spatiales et institutionnelles communes. En outre, elle favorise la diversification de l'économie, la

<sup>5</sup> La planification intégrée de l'utilisation des terres est définie comme un aménagement du territoire qui cherche à assurer un équilibre entre les ressources économiques, sociales et culturelles associées aux terres et la nécessité de maintenir et d'améliorer les services écosystémiques découlant du capital naturel provenant des terres. Elle a également pour but de combiner ou de coordonner les stratégies de gestion et les exigences en matière de mise en œuvre entre plusieurs secteurs et domaines de compétence. La « planification intégrée de l'utilisation des terres » est une expression générique qui englobe des approches plus concrètes telles que la planification territoriale et la planification spatiale, sans toutefois s'y limiter.

croissance circulaire et l'emploi rural, permet de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement et contribue à la production durable de nourriture au niveau local.

21. La justice sociale est au cœur des systèmes propices à une utilisation durable des terres. Ceux-ci valorisent les réussites individuelles en les inscrivant dans une dynamique collective et inclusive, donnant à toutes et tous les moyens de participer et d'agir, sans distinction de genre et d'âge. De manière générale, ils favorisent le renforcement des capacités sociales, qui se traduit par une amélioration des moyens de subsistance. L'approche de l'utilisation durable des terres permet de faire évoluer les programmes locaux d'aide alimentaire et d'accès à l'eau de manière à atteindre une plus grande sécurité alimentaire et hydrique. Tirant parti de la cocréation d'institutions responsables et d'investissements conjoints dans les capacités institutionnelles, elle vise à parvenir à une croissance profitant à toutes et à tous et à une sécurité d'occupation des terres.

22. On trouvera, au tableau 1, les principales caractéristiques des systèmes propices à une utilisation durable des terres, recensées à l'issue d'une revue de la littérature.

### C. Mise en œuvre

23. On trouvera, au tableau 1, une liste des objectifs visés par un système propice à une utilisation durable des terres et de ses composantes, assortie des mesures qu'il est proposé de prendre pour suivre sa mise en œuvre et évaluer ses effets. Si le terme « indicateurs » pourrait être employé pour qualifier certaines des mesures proposées, on lui préférera le terme générique « mesures », dont la portée est plus large. Le recours systématique à des critères, composantes et mesures tendant à l'objectivité peut être utile pour mettre en œuvre ces systèmes dans différents contextes environnementaux, sociaux et stratégiques.

24. Deux éléments essentiels sont nécessaires à la planification et à la mise en œuvre d'un système propice à une utilisation durable des terres : l'adoption d'une approche socioécologique et la mise en place d'une gouvernance participative. La première consiste à concevoir la gestion des paysages sous l'angle systémique, ce qui passe par exemple par le recours aux principes et pratiques de l'agroécologie, par l'adoption d'un modèle de bioéconomie circulaire et par la création de chaînes de valeur résilientes. La seconde consiste à faire intervenir une vaste palette de parties prenantes de manière à tirer parti de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs points de vue. L'objectif est de mettre en place des systèmes de gouvernance réactifs, inclusifs et efficaces à plusieurs échelles, de développer la coordination entre les niveaux administratifs national, régional et local, et de concevoir des politiques intégrées d'utilisation des terres qui répondent à des objectifs multiples, le tout grâce à des mesures et dispositifs d'incitation coordonnés.

Tableau 1

#### Objectifs et composantes d'un système propice à une utilisation durable des terres et mesures proposées pour sa mise en œuvre

Objectifs	Composantes	Mesures proposées*
Durabilité environnementale	Santé des sols Cycle des nutriments	Présence de carbone dans le sol (indicateur de la matière organique du sol) Part des terres émergées où des pratiques de GDT sont appliquées Part des terres gérées en tenant compte de leur potentiel Part des terres émergées en déclin ou en voie d'amélioration Changement dans la productivité des cultures et dans les revenus liés aux produits de base
	Préservation de la diversité biologique et intégrité des écosystèmes	Élaboration et exécution de plans de gestion des terres qui comprennent des mesures visant à réduire la perte de biodiversité Pour chaque type de terre, part des terres émergées faisant l'objet de mesures de conservation efficaces Évolution du couvert terrestre Accessibilité et état des zones de végétation relictuelle

Objectifs	Composantes	Mesures proposées*
	Piégeage et stockage du carbone	Variation des stocks de carbone dans la végétation et dans le sol
	Sécurité hydrique (approvisionnement, qualité, accès)	Élaboration et exécution de plans de gestion des terres qui comprennent des mesures visant à réduire la surexploitation des ressources en eau, à les restaurer et à les préserver Part des zones arides où des techniques de récupération de l'eau sont utilisées Quantité d'eau douce prélevée Utilisation rationnelle de l'eau dans les cultures
Viabilité économique	Mode de financement inclusif et novateur	Portée et durée des dispositifs d'incitation économique pertinents Part des propriétaires fonciers ayant accès à un financement approprié Accès aux paiements pour services liés aux écosystèmes, à la conversion de dettes en mesures en faveur de la nature et aux obligations vertes
	Chaînes de valeur résilientes	Nombre de fournisseurs et de marchés et diversité de ceux-ci Part de la production perdue en raison des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires Application de mesures visant à renforcer la transparence et la responsabilité, à garantir le respect des normes du travail et à répartir équitablement la valeur entre les chaînes d'approvisionnement Mise en œuvre de stratégies de gestion des risques et de plans d'urgence
	Diversification des revenus	Valeur ajoutée résultant de l'accès à de nouveaux marchés ou à des marchés de substitution Accès des ménages à plusieurs sources de revenus stables
	Technologie habilitante et innovation	Adoption de technologies relevant de l'agriculture intelligente Accès aux données météorologiques et climatiques permettant d'éclairer les décisions des agriculteurs Utilisation de plateformes numériques pour la gestion et l'aménagement du territoire
Justice sociale	Collaboration multipartite	Degré et portée de la participation et de la contribution des parties prenantes à l'aménagement du territoire et à la gestion des terres Fréquence et effets de la prise de décisions concertée Adaptabilité des cadres de gouvernance participative, comme les conseils consultatifs locaux
	Systèmes de connaissances divers	Mesures visant à faciliter une gestion évolutive fondée sur toutes les sources de connaissances pertinentes, y compris sur les activités de suivi Existence et portée des enceintes et plateformes de mise en commun et de recensement des savoirs locaux et autochtones, et prise en compte de ces savoirs dans les stratégies de gestion des terres
	Sécurité d'occupation des terres	Protection juridique des droits de propriété ou d'utilisation Accessibilité des mécanismes de règlement des différends Incidence des conflits liés à la propriété foncière Transparence de la gouvernance foncière et caractère robuste des dispositifs d'application du principe de responsabilité Pourcentage de femmes ayant accès aux garanties foncières, notamment aux ressources et aux services liés aux terres
	Approches fondées sur les droits	Existence et application de cadres juridiques et directifs solides qui protègent et promeuvent les droits de l'homme, contribuent à la lutte contre la discrimination, encouragent l'égalité et renforcent l'autonomie des personnes et des populations
	Équité des moyens de subsistance	Accès à des perspectives économiques diversifiées Chances égales de mener une vie productive, digne et durable

\* Mesure qualitative ou quantitative.



25. Le rapport comporte un guide pratique, étape par étape, consacré à l'application de l'approche de l'utilisation durable des terres, dont on trouvera un résumé au tableau 2. Il recense en outre les ressources et les outils permettant d'appuyer le développement de systèmes propices à une utilisation durable des terres et leur mise en œuvre.

Tableau 2

**Guide, par étapes, pour la mise en œuvre de systèmes propices à une utilisation durable des terres**

<p><b>Étape 1 : Définir le contexte socioécologique</b></p> <p>Déterminer les limites géographiques du paysage et définir ses multiples fonctions ; recueillir des informations sur ses principales caractéristiques biophysiques, sociales, culturelles et économiques, notamment les activités et pratiques humaines qui le façonnent.</p>
<p><b>Étape 2 : Donner aux principales parties prenantes les moyens d'assurer la gestion des paysages et les activités de suivi</b></p> <p>Établir un groupe de travail transdisciplinaire dans lequel les principales parties prenantes supervisent et coordonnent la planification et la mise en œuvre du système.</p>
<p><b>Étape 3 : Mener conjointement une analyse des systèmes d'utilisation des terres</b></p> <p>Associer les principales parties prenantes à l'élaboration d'une description exhaustive du système socioécologique, notamment de son état actuel (niveaux de référence en matière de NDT), des tendances observées (état des terres) et de ses points faibles (capacité d'adaptation et résilience socioécologique du système face à l'incertitude).</p>
<p><b>Étape 4 : Recenser collectivement les possibilités de développement du système qui sont porteuses de transformation</b></p> <p>Dans le cadre de processus participatifs, définir et évaluer les possibilités de développement du système, en tenant compte des sites les plus propices au changement d'utilisation des terres indispensable à la réalisation des principaux objectifs visés.</p>
<p><b>Étape 5 : Planifier conjointement la gestion des terres de manière à parvenir à des utilisations évolutives des terres contribuant au système</b></p> <p>Tenir compte de tous les systèmes de connaissances, en particulier des savoirs locaux et autochtones ; adopter une approche par scénario permettant d'explorer d'autres pistes et utiliser des ensembles d'indicateurs exhaustifs et appropriés (y compris les indicateurs mondiaux et locaux relatifs à la NDT et aux ODD) de manière à pouvoir maintenir le système en place, l'adapter et le transformer, l'objectif étant qu'il réponde aux objectifs définis et permette de progresser vers les résultats attendus dans le contexte des changements climatiques.</p>
<p><b>Étape 6 : Mettre conjointement en œuvre des plans de gestion des terres</b></p> <p>Lancer le plan de mise en œuvre du système, procéder à un examen critique de celui-ci et, le cas échéant, rectifier la trajectoire si des points critiques sont atteints.</p>
<p><b>Étape 7 : Assurer un suivi, une évaluation et un apprentissage itératifs</b></p> <p>Suivre les indicateurs, évaluer et apprécier les résultats et l'efficacité des interventions visant à protéger l'environnement, à garantir la justice sociale et à renforcer la viabilité économique.</p>

## D. Évolution

26. L'Interface a recensé les principaux éléments qui permettent d'atteindre les objectifs visés, à savoir que le système permet :

- a) De consolider les structures stratégiques et économiques, de faire participer de multiples parties prenantes, et d'assurer la cocréation et l'application de savoirs pertinents et à jour, adaptés à l'échelle visée, ce qui permet de renforcer les capacités du paysage à améliorer et à assurer la fourniture de biens et services écosystémiques ;
- b) De mettre en place des mécanismes et des fonctions favorables au sol, à la végétation, à l'eau et propices aux interactions entre ces milieux, ce qui entraîne une amélioration de la fourniture de biens et services écosystémiques ainsi que des retombées économiques découlant de la productivité, et renforce les liens culturels et la cohésion sociale ;
- c) D'accroître la résilience face aux changements climatiques, ce qui le rend moins vulnérable à la volatilité et aux perturbations et réduit donc les dangers sur les plans

économique, social et écologique, et d'acquérir des connaissances grâce auxquelles il est possible de gérer et d'anticiper les évolutions.

27. La réalisation des objectifs susmentionnés dépend de la disponibilité des capacités individuelles, collectives et institutionnelles nécessaires pour adapter la mise en œuvre du système au contexte local. Elle dépend aussi de l'intégration des écosystèmes, des secteurs, des échelons administratifs, des institutions et des stratégies. Il est pour cela indispensable qu'une gouvernance foncière efficace soit en place à l'échelle du paysage, du pays, de la localité et des ménages. Elle est également nécessaire aux fins de la gestion des ressources telles que les données concernant les sols et l'état des terres. L'intégration des politiques d'utilisation des terres requiert une coordination intersectorielle et verticale entre les différents niveaux administratifs (mondial, national, régional, local et communautaire).

28. Une cartographie des stratégies peut servir à mettre en lumière les lacunes et les chevauchements entre échelles, ce qui permet de classer les différentes mesures d'intégration de l'approche de l'utilisation durable des terres par ordre de priorité.

29. Le recours accru à l'approche de l'utilisation durable des terres dépendra du nombre de pays ayant mis en place des programmes d'activités et d'intervention en la matière, du nombre d'écosystèmes, de produits de base ou de lieux auxquels elle est appliquée, et des capacités de planification nationale ou infranationale disponibles aux fins de sa mise en œuvre.

## **E. Parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres et atteindre les ODD**

30. L'approche proposée a tout particulièrement sa place dans l'action menée pour atteindre la NDT et dans la réalisation de nombreux autres ODD. La poursuite de ces objectifs et la lutte contre la dégradation des terres nécessitent que des stratégies intégrées soient adoptées et que les gouvernements, les collectivités et les parties prenantes collaborent. Il est essentiel d'introduire une pensée écosystémique dans la planification si l'on veut obtenir des résultats intégrés et durables. L'établissement d'un lien entre les services écosystémiques et la sécurité hydrique offre de nouvelles possibilités d'intégration. L'approche de l'utilisation durable des terres peut permettre de mieux harmoniser les mesures prises en faveur de la NDT, la planification intégrée de l'utilisation des terres et la GDT, puisqu'elle tire parti des perspectives de planification intégrée et synergique offertes par les ODD.

31. Étant donné qu'ils encouragent des pratiques de GDT favorables à la croissance des plantes et l'enrichissement du sol en matière organique, comme l'agroforesterie, la gestion durable des nutriments et la récupération de l'eau, les systèmes propices à une utilisation durable des terres réduisent la dégradation de celles-ci en même temps qu'ils renforcent les services écosystémiques et favorisent la préservation de la diversité biologique. Les pratiques susmentionnées concourent à la réalisation de l'ODD n° 2 (faim zéro) grâce à la mise en place de systèmes de production alimentaire résilients, de l'ODD n° 15 (vie terrestre) grâce à la préservation de la biodiversité et des fonctions écosystémiques et de l'ODD n° 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) grâce au piégeage du carbone. En outre, les systèmes propices à une utilisation durable des terres peuvent aussi contribuer à réguler le débit de l'eau et sa qualité et donc à atteindre l'ODD n° 16 (eau propre et assainissement), grâce à la protection des zones humides, des forêts et d'autres écosystèmes naturels. Le recours à des pratiques agricoles durables sur le plan environnemental, responsables sur le plan social et viables sur le plan économique peut quant à lui aider à la réalisation des ODD n° 2 (faim zéro), 12 (consommation et production responsables) et 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

32. L'approche proposée favorise des utilisations diverses des terres et permet de trouver des compromis entre différents intérêts de manière à enrichir la biodiversité et à améliorer la sécurité alimentaire, la qualité de l'eau ainsi que la résilience face aux changements climatiques. En favorisant des pratiques durables telles que la GDT et la gestion intégrée des ressources en eau, ces systèmes contribuent à concilier des besoins concurrents et à faire progresser la réalisation de nombreux ODD, en particulier la cible concernant la NDT. En définissant et quantifiant les différents compromis et synergies à prévoir, l'on peut réduire au

minimum les incidences négatives et maximiser les résultats positifs. Puisqu'ils intègrent différentes utilisations des terres et permettent de coordonner les mesures prises par différents secteurs, et en particulier lorsqu'ils tiennent compte du savoir écologique local et des pratiques traditionnelles, les systèmes propices à une utilisation durable des terres peuvent servir à trouver des solutions qui profitent à toutes les parties prenantes et leur permettent de tirer le meilleur parti possible de la situation.

33. Pour une application pragmatique de l'approche de l'utilisation durable des terres, il est nécessaire de fixer une cible concrète (c'est-à-dire lui donner une dimension attractive) et d'établir le cadre opérationnel dans lequel cette cible sera atteinte (c'est-à-dire définir des facteurs incitatifs). La NDT constitue la cible concrète vers laquelle convergent les objectifs visés par l'approche, tandis que le cadre théorique qui la sous-tend, les principes sur lesquels elle repose et les orientations scientifiquement fondées qui s'y rapportent forment la structure opérationnelle. La mise en œuvre de l'approche susmentionnée permet de faire le lien entre ces deux dimensions, grâce à la coordination et à l'application systématique d'un certain nombre de méthodes et de procédures, à l'obtention de résultats quantifiables et notifiables, ainsi qu'au suivi et à l'adaptation des mesures prises. Ainsi, les systèmes propices à une utilisation durable des terres permettent à la fois de faire progresser la NDT et d'expliquer ces progrès.

34. Utilisée dans les opérations de gestion foncière actuelle, l'approche susmentionnée permet de lever certains obstacles de méthode, de gouvernance et d'intégration des stratégies, qui entravent la réalisation des ODD. Parmi ces obstacles, on peut citer la faible progression des cadres de mesure de la durabilité, les problèmes de gouvernance qui empêchent une application efficace des stratégies et le manque de cohérence des mesures prises dans les domaines environnemental, économique et social.

35. L'approche de l'utilisation durable des terres permet de mener une évaluation stratégique du potentiel que recèlent les terres et de leurs limites, laquelle sert ensuite à orienter les décisions visant à améliorer la productivité et la résilience à long terme. Dans les régions où la concurrence pour les terres est rude, elle favorise des évaluations à la fois écologiques, sociales et économiques permettant une allocation rationnelle des ressources foncières. Elle permet de classer par ordre de priorité les zones à conserver, à cultiver et à développer sur la base d'évaluations précises de l'aptitude des terres, et, partant, de gérer judicieusement la concurrence pour les terres et de favoriser le développement durable.

## **F. Facteurs propices à la mise en œuvre de l'approche et obstacles à lever**

36. En se fondant sur l'analyse des rapports nationaux, des résultats de l'enquête réalisée et du contenu des entretiens menés auprès des Parties, l'Interface a dégagé des positions communes sur les mesures à prendre et sur certains obstacles devant être levés pour que l'approche de l'utilisation durable des terres soit mise en œuvre. Au premier rang de ces éléments figure la nécessité de disposer de mesures et de réglementations claires, en phase avec les stratégies de développement et plans d'action nationaux. La sécurité financière et le soutien des pouvoirs publics à la démarche ont également été cités comme particulièrement cruciaux.

37. Il a été jugé essentiel que les collectivités et les parties prenantes (institutions publiques, société civile, secteur privé et communauté universitaire) prennent part aux activités, et en particulier aux processus d'aménagement intégré du territoire. On a en outre estimé qu'il était primordial que les institutions publiques donnent l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre de l'approche.

38. Il a également été jugé nécessaire de coordonner l'application des Conventions de Rio si l'on veut mettre le concept de système propice à une utilisation durable des terres en pratique aux niveaux national et local et intensifier l'action menée en faveur de la NDT.

39. Les Parties qui ont répondu à l'enquête et fourni des informations concernant l'échelle nationale, lesquelles ont été prises en compte par l'Interface dans l'élaboration de son rapport sur les systèmes propices à une utilisation durable des terres, ont estimé qu'un soutien financier était indispensable. Les répondants ont en particulier souligné que les pays avaient

besoin de financements destinés à accroître leurs capacités techniques aux fins de la mise en œuvre de tels systèmes et du développement d'indicateurs nationaux et de méthodes scientifiques permettant d'évaluer l'efficacité de ces systèmes.

40. En outre, les Parties ont souligné que des activités de sensibilisation, de formation et de recherche étaient nécessaires si l'on voulait intégrer et renforcer les programmes et travaux en lien avec l'approche de l'utilisation durable des terres, notamment la coopération bilatérale et multilatérale visant à soutenir l'application de celle-ci et à la rendre plus rigoureuse. Elles ont considéré que les projets pilotes expérimentaux étaient particulièrement utiles pour comprendre l'applicabilité des systèmes propices à une utilisation durable des terres en pratique et pour mettre au point des outils opérationnels permettant de conjuguer les méthodes scientifiques aux activités et objectifs des agriculteurs en matière de gestion des terres. D'après elles, des compétences de gestion devaient être développées en ce qui concerne la désertification, la sécheresse et la restauration des terres et des forêts ; des compétences de cartographie par système d'information géographique (SIG) étaient aussi nécessaires pour faciliter les évaluations périodiques de l'état de l'environnement et permettre des gains d'efficacité dans l'interprétation des indicateurs mesurant la progression de la réalisation de l'ODD n° 15. Une meilleure compréhension de ces questions faciliterait la conception de projets et de programmes adaptés à chaque contexte et permettant d'atteindre les cibles de NDT.

41. Les Parties ont également considéré que les informations et les outils étaient essentiels aux fins de la mise en œuvre d'un système propice à une utilisation durable des terres. Elles ont jugé nécessaire de disposer de meilleures données et de meilleurs outils de suivi permettant de surveiller la dégradation des terres et les vulnérabilités climatiques et humaines à tous les niveaux, et de mieux comprendre le contexte socioécologique de cette dégradation ainsi que les approches systémiques visant à y remédier, comme celle dont il est question.

42. Les Parties ont également noté que de nombreux pays se heurtaient à un manque de capacités d'administration des biens fonciers. Près de la moitié des répondants étaient d'avis que les capacités nécessaires à la coordination verticale des démarches de planification et de mise en œuvre de la NDT au niveau national n'étaient pas encore disponibles.

43. Autre difficulté de taille : les valeurs qui animent les différents types d'utilisateurs des terres, souvent en concurrence pour les mêmes ressources foncières, sont de nature divergente. L'approche de l'utilisation durable des terres doit faire face à la réalité des intérêts conflictuels de parties prenantes diverses qui utilisent et façonnent des paysages multifonctionnels. La multiplicité des valeurs, intérêts ou pressions qui s'opposent dans ces paysages peut entraîner des conflits nuisant à la réalisation des objectifs de durabilité. Il peut être malaisé de comprendre cette diversité de valeurs ; nombre d'études sont menées à des échelles locales, mais, en raison du manque d'homogénéité des approches de recherche, il est souvent difficile de dresser des parallèles efficaces entre elles ou de comparer leurs résultats. Ces difficultés sont d'autant plus grandes qu'il n'est pas aisé de mesurer le bien-être humain : les études menées sur la relation entre paysages multifonctionnels et bien-être ont principalement considéré les services écosystémiques comme un facteur de corrélation.

44. Un certain nombre de sérieuses lacunes en matière d'information doivent être comblées si l'on veut parvenir à mettre en œuvre des systèmes propices à une utilisation durable des terres. Il convient notamment : i) de renforcer l'accès aux connaissances locales ; ii) de mieux comprendre la manière dont une approche systémique peut permettre de gérer de multiples pratiques d'utilisation et de gestion des terres dans l'espace et dans le temps, et d'acquérir de l'expérience dans ce domaine, ce qui est nécessaire pour concrétiser l'approche de l'utilisation durable des terres ; iii) de mener une évaluation comparative des activités relatives à la GDT, à la NDT et aux ODD et des mesures d'incitation envisageables ; iv) de renforcer le rôle des chaînes de valeur durables dans les systèmes propices à une utilisation durable des terres, et notamment d'assurer la durabilité tout au long des chaînes de valeur ; v) de faire le lien entre (bio)économie circulaire et systèmes propices à une utilisation durable des terres ; et vi) de garantir l'équité et l'inclusivité.

### III. Conclusions et recommandations

45. Dans son rapport technique, l'Interface fournit des données scientifiques sur les systèmes propices à une utilisation durable des terres et sur leur contribution potentielle à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, ainsi qu'à la réalisation de multiples objectifs et cibles des Nations Unies, compte tenu des conditions environnementales, économiques et socioculturelles.

#### A. Conclusion n° 1 concernant les systèmes propices à une utilisation durable des terres et la réalisation de la NDT

46. L'approche de l'utilisation durable des terres fournit aux décideurs politiques (niveau national) et aux propriétaires fonciers et aux utilisateurs des terres communales (niveau local) un cadre (d'action) complet et intégré pour la planification coadaptative de l'utilisation des terres ; ce cadre permet de mettre en œuvre des systèmes propices à une utilisation durable des terres qui viennent compléter les méthodes existantes, l'objectif étant d'atteindre la NDT grâce à la coconception, à la participation de toutes les parties prenantes sans exception, à la promotion d'une pensée systémique à long terme, et à des orientations concernant le suivi et l'évaluation itérative des décisions relatives à l'utilisation des terres.

#### B. Conclusion n° 2 concernant les systèmes propices à une utilisation durable des terres et le maintien de la NDT

47. Les systèmes propices à une utilisation durable des terres d'un point de vue environnemental, économique et social contribuent à garantir le maintien de la NDT.

#### C. Conclusion n° 3 concernant les systèmes propices à une utilisation durable des terres et l'accélération de la réalisation des ODD

48. L'approche de l'utilisation durable des terres s'inscrit dans une perspective systémique, grâce à laquelle toutes les facettes des terres sont prises en compte, qu'il s'agisse des valeurs et services qu'elles rendent, de la santé de l'écosystème ou du bien-être humain. L'intégration systémique des ressources, des utilisations et des participants, inhérente au concept de système propice à une utilisation durable des terres, permet de progresser collectivement dans la réalisation des objectifs de durabilité et plus vite que ne le permettraient des interventions isolées. L'approche de l'utilisation durable des terres est centrée sur la recherche, au moment de la planification, d'un équilibre entre des objectifs multiples et fournit un cadre permettant de structurer et hiérarchiser les besoins, de concilier les intérêts divergents, de gérer la concurrence foncière et de rechercher des solutions synergiques. Par conséquent, elle offre une stratégie globale permettant d'atteindre simultanément plusieurs ODD. Les systèmes propices à une utilisation durable des terres soutiennent en particulier la réalisation des ODD n° 2 (faim zéro), 15 (vie sur terre), 6 (eau propre et assainissement), 12 (consommation et production responsables) et 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

#### D. Conclusion n° 4 concernant l'adaptation des systèmes propices à une utilisation durable des terres à chaque paysage ou région

49. Le développement de systèmes propices à une utilisation durable des terres nécessite que l'aménagement du territoire et la gestion des terres reposent à la fois sur une connaissance approfondie de chaque parcelle de terre d'un paysage et de son potentiel de durabilité, et sur les principales composantes et dynamiques du système socioécologique dans lequel elles s'inscrivent.

**E. Conclusion n° 5 concernant les conditions favorables à l'établissement de systèmes propices à une utilisation durable des terres**

50. La réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques de l'approche de l'utilisation durable des terres repose sur la participation de multiples parties prenantes à la gouvernance et à l'élaboration des politiques, car cette participation permettra de garantir que les systèmes propices à une utilisation durable des terres sont bien développés et mis en œuvre. Par conséquent, pour appuyer ces systèmes, les stratégies doivent encourager la gouvernance collaborative, l'innovation locale, la mise en commun des connaissances et les investissements dans des pratiques durables, et en particulier garantir la sécurité d'occupation des terres et une prise de décisions participative et inclusive favorable à tous les détenteurs légitimes de droits fonciers, notamment les groupes marginalisés.

51. Les Parties souhaiteront peut-être prendre en considération les présentes conclusions lorsqu'elles lanceront des consultations sur un projet de décision soumis à l'examen de la COP, se fondant sur le projet de texte établi pour les négociations qui figure dans le document ICCD/COP(16)/CST/10 et qui, comme suite à la décision 33/COP.15, contient tous les projets de décision dont seront saisies les Parties à la seizième session du Comité de la science et de la technologie.

Annexe

[Anglais seulement]

Objectives and elements of sustainable land use systems

Figure  
Objectives and elements of sustainable land use systems

